

## **MODERNISER LA SOCIÉTÉ ROUMAINE: LA STRATÉGIE AUTORITAIRE ET LA POUSSÉE EXTÉRIÈRE\***

**ALEXANDRU MAMINA**

Dans la société roumaine la modernité a été conçue généralement à l'instar de l'Occident européen, à travers les idées d'État-nation et de citoyenneté. La plupart des hommes politiques ou de culture ont perçu l'Europe occidentale comme un modèle de civilisation et de progrès, n'importe vers quel État – la France, l'Angleterre ou l'Allemagne – se dressait notamment leur sympathie. Une méfiance concernant la valeur de l'Occident est apparue seulement au début du XX<sup>e</sup> siècle, quand cette méfiance était déjà un phénomène actuel en Europe. Moderniser la société signifiait alors un processus de rattrapage politique et social, envisageant le statut juridique international de l'État, les rapports constitutionnels entre l'État et les individus et les relations civiles entre les individus eux-mêmes.

Pour le rattrapage il y avait plusieurs options, qu'on peut les considérer en trois stratégies majeures, selon les forces sociales comprises dans le processus. Il s'agit de la stratégie autoritaire, élitiste et démocratique. La stratégie autoritaire voulait moderniser la société par des moyens non libéraux, sous la gestion du pouvoir central, soit en formule absolutiste, soit bonapartiste. La stratégie élitiste affirmait le rôle directeur des élites sociales de la naissance ou de la fortune, par le biais du parlement. Enfin, la stratégie démocratique envisageait la modernisation par l'action des masses populaires, soit en manière directe – par la révolution, soit indirecte – par le suffrage universel.

Ces trois voies de développement ont coexisté tout le long du processus de rattrapage, depuis la moitié de XVIII<sup>e</sup> siècle, jusqu'après la Grande Guerre. Leur actualité en certaines périodes a été déterminée par les nécessités contextuelles, c'est-à-dire par le rapport entre les forces sociales impliquées – les classes, l'État et les Grandes Puissances voisines. Nous allons observer la stratégie autoritaire, qui a marqué la modernisation jusqu'aux années 1860, dans l'époque où les Principautés roumaines se détachaient progressivement de l'Empire ottoman. À travers cette observation, on peut faire puis quelques remarques sur le changement social dans une société périphérique.

\* Texte présenté au colloque international *Souveraineté ottomane et autonomie provinciale. Statut juridique et dynamique politique au Maghreb et dans les Balkans (XVI<sup>e</sup>–XIX<sup>e</sup> siècles)*, Tunis, 30–31 octobre 2009, organisé par le Centre d'Etudes et de Recherches Economiques et Sociales (Tunis) et l'Institut d'Histoire « Nicolae Iorga » (Bucarest).

Une première démarche a été menée par les princes régnants de Phanar, particulièrement par Constantin Mavrocordat, dans les années 1740. Sans avoir été dans leur intention une tentative explicite de rapprochement vers l'Occident, cette démarche fut néanmoins un effort pointu de réformer l'État et la société en accord avec une vision plus moderne.

En plan institutionnel, une mesure importante a été adoptée par Constantin Mavrocordat en 1741, quand il a créé un réseau de fonctionnaires payés par l'État (« *ispravnici* »), similaires en quelque sorte aux intendants en France. C'était un pas préliminaire pour la formation de la bureaucratie, en tant que structure de l'État moderne, opposée au système féodal fondé sur la dépendance personnelle. Autant que les « *ispravnici* » ont exercé y compris le pouvoir judiciaire, ils ont agi pour régulariser la justice sur tout le territoire, en imposant, dans les limites du temps, l'ordre général de l'État contre les immunités datant du Moyen Âge.

Certainement, on ne doit pas exagérer la modernité de ces fonctionnaires. Ceux-ci n'étaient pas des fonctionnaires spécialisés, mais des boyards locaux chargés par le pouvoir central avec des attributions administratives. Comme tels, ils remplissaient inévitablement la structure formelle de l'État avec les relations et les intérêts tout à fait concrètes du terroir, en bonne manière féodale. Pourtant, il existait désormais une institution abstraite, qui exprimait la volonté publique impersonnelle, au-dessus des individus qui la représentaient.

En plan social, Constantin Mavrocordat a supprimé le servage (1746 en Valachie, 1749 en Moldavie) et a essayé aussi de réduire les catégories de privilèges fiscaux. Ainsi, on a mis les fondements de la future nation de citoyens, autant que celle-ci est une communauté homogène du point de vue juridique. En même temps, le prince régnant a inauguré une pratique de longue durée, par laquelle l'État gérait les rapports entre les paysans et les boyards et les monastères<sup>1</sup>.

L'intervention du pouvoir central fut nécessaire parce que les boyards étaient plutôt méfiants par rapport aux réformes, qui ébranlaient leur position prépondérante dans la vie publique. Ainsi, beaucoup d'eux ont assimilé la résistance aux changements avec un acte patriotique, dressé contre les étrangers du Phanar.

Effectivement, les réformes furent entamées surtout à la poussée et au profit de l'Empire ottoman, dont les représentants étaient les phanariotes. L'Empire souhaitait à préserver la capacité de Principautés de payer leurs impôts vers lui. Améliorer l'administration et régulariser la situation des paysans étaient des moyens pour limiter l'errance de la peuplase, donc pour assurer tout d'abord la masse fiscale de l'Empire. Dans ces circonstances, la société roumaine restait seulement une « banlieue » de la « métropole » ottomane<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Voir Florin Constantiniu, *Constantin Mavrocordat*, Bucarest, Editura Militară, 1985, p. 62.

<sup>2</sup> Voir Ilie Bădescu, *Sincronism european și cultură critică românească. Contribuții de sociologie istorică privind cultura modernă românească* [Synchronisme européen et culture critique roumaine. Contributions de sociologie historique concernant la culture roumaine moderne], Bucarest, Editura Științifică și Enciclopedică, 1984, pp. 60–61.

La situation fut encore plus évidente à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup> siècle, quand l'Empire ottoman avait renoncé à toute politique cohérente concernant les Principautés roumaines. Confrontée avec les guerres coûteuses contre l'Autriche et la Russie, la Porte traitait les Principautés en tant que fournisseurs rapides d'argent et de bétail. Elle n'avait point de temps pour des initiatives avec des effets lointains. Il s'ajoutait bien sûr la corruption des vizirs, intéressés plutôt par l'or des phanariotes à chaque nommé au trône, et la stabilité institutionnelle des pays roumains.

Le mécontentement des boyards autochtones et des catégories populaires a également engendré la révolution de 1821, dont le chef militaire et puis politique a été Tudor Vladimirescu. Affaibli par la crise intérieure et par la révolte en Grèce, l'Empire ottoman renonça au gouvernement des phanariotes.

Après le retour des princes régnants roumains, en 1822, le système politique et social est resté toutefois le même. Il s'agissait d'un pouvoir central absolutiste, mais sans aucune stratégie de développement, et d'une noblesse dont les principaux moyens d'action étaient encore l'intrigue de grandes familles et l'appel aux Empires voisins : ottoman, russe et autrichien. Le pouvoir central était toujours surtout une affaire lucrative, mais les bénéficiaires cette fois furent les Roumains, et non pas les Grecs<sup>3</sup>. À leur tour, les boyards voulaient bien s'emparer du pouvoir uniquement pour préserver leur statut de privilégiés. Quant aux catégories populaires, elles n'avaient à ce moment-là ni les ressources économiques, ni l'expertise politique pour exercer une influence déterminante dans la vie publique.

Par conséquent, la poussée vers la modernisation est venue de nouveau de l'extérieur, de la part de la Russie maintenant. Durant son occupation des Principautés, entre 1828 et 1834, celle-ci imposa les premières « constitutions » roumaines, les soit dites Règlements Organiques. Élaborés par deux commissions de boyards, sous la direction du gouverneur général Pavel Kisseleff, les Règlements sont entrés en vigueur en 1831, pour la Valachie, respectivement en 1832, pour la Moldavie.

Le régime des Règlements fut une formule moderne d'absolutisme, c'est-à-dire un régime dans lequel le pouvoir central avait le rôle décisif, mais le prince régnant gouvernait avec une Assemblée législative élue par le critère de l'origine noble, selon le principe moderne de la séparation des pouvoirs. L'absolutisme consistait dans la position prépondérante des princes, et notamment dans l'influence forte de la Russie, qui soutenait tout le régime. En effet, les consulats russes de Bucarest et de Iasi représentaient les plus importants centres de décision dans les Principautés.

La Russie ne préféra pas dans toutes les circonstances les princes à l'opposition des boyards concentrée dans les Assemblées. Néanmoins, parce qu'elle privilégia les solutions de force pour imposer le respect de l'ordre, elle a permis un régime autoritaire, en comportant la suprématie des princes par rapport aux Assemblées.

<sup>3</sup> Voir Ion C. Filitti, *Frământări politice și sociale în principatele române de la 1828 la 1848* [Troubles politiques et sociales dans les Principautés roumaines de 1828 à 1848], Bucarest, Editura « Cartea Românească », 1932, p. 128.

C'est important de noter que les Assemblées, étant élues, incombaient au principe libéral du gouvernement représentatif. Mais en même temps, parce qu'elles comprenaient presque exclusivement des boyards, en matière sociale elles agissaient plutôt de façon conservatrice. Ainsi, les changements sociaux étaient possibles seulement par l'intermédiaire de la volonté princière, donc d'une manière autoritaire.

Quant aux règnes d'Alexandru Dimitrie Ghica (1834–1842) et de Gheorghe Bibescu (1842–1848) en Valachie et Mihail Sturdza (1834–1849) en Moldavie, on peut parler d'un véritable effort de rattrapage vers l'Occident. Dans le domaine de la justice, par exemple, les princes ont introduit des Codes de procédure civile et criminelle. En plan social, ils ont aboli l'assujettissement des Tziganes à l'État et à l'Eglise. Les princes étaient eux-mêmes des personnes tout à fait occidentalisées, mais limitées dans leurs initiatives par le contrôle soupçonneux de la Russie, qui n'aurait accepté point un tel changement du système.

Le soi dit protectorat russe, depuis le Traité d'Andrinople avec l'Empire ottoman (1829), a eu alors une fonction bivalente. D'une part, en imposant les Règlements Organiques, il a donné une poussée à la modernisation institutionnelle. D'autre part, dans l'esprit de son absolutisme inhérent, il empêcha la poursuite de nouveaux principes jusqu'à leurs dernières conséquences logiques, et particulièrement l'extension de l'égalité civile et politique dans le sens de la souveraineté nationale. L'essor de la nation conduisait à la démocratie et à l'indépendance, tous les deux contraires aux intérêts de la Russie. La modernisation était désirable autant qu'elle échappait les Principautés à l'Empire ottoman, mais on ne devait pas la suivre jusqu'à leur émancipation face à la Russie également.

Dans ce contexte, la nouvelle opposition démocratique, c'est-à-dire les jeunes « bonjouristes » formés à l'école de l'Occident et imbus de l'idéologie de la Révolution française, changea d'avis en ce qui concernait l'Empire ottoman. Celui-ci était non seulement une puissance menaçante, mais en même temps une puissance susceptible d'offrir un contrepoids à la pression russe. D'ailleurs, depuis des années 1830 l'Empire ottoman est devenu en quelque sorte l'allié des pays occidentaux et surtout de l'Angleterre, ce qui constituait un argument supplémentaire pour les partisans de la modernisation. On reconnut ici y compris l'antithèse sous-textuelle entre l'Occident libéral et l'Asie despotique, caractéristique pour l'imaginaire politique et moral d'une entière génération.

En 1848, le gouvernement révolutionnaire provisoire de Valachie a essayé donc de se rapprocher de l'Empire ottoman, reconnu comme pouvoir suzerain, mais avec le respect de l'autonomie du pays. La Porte aussi a été d'abord favorable à une entente avec les révolutionnaires. Elle céda toutefois aux insistances de la Russie et décida de les renverser par l'armée, en septembre 1848.

Le régime des Règlements Organiques dura alors jusqu'à la guerre de Crimée. Vaincue sur le terrain, la Russie renonça à son protectorat, remplacé par la

garantie collective des signataires du Traité de Paris (1856). À la suite, en profitant de la situation internationale, les Roumains ont réussi l'union de la Moldavie et de la Valachie, en janvier 1859.

Même sous la suzeraineté ottomane, la formule des Principautés Unies était assez forte pour permettre le pas décisif dans la direction de la modernité politique et sociale. On a fait ce pas entre 1864–1866, pendant l'étape autoritaire du règne d'Alexandru Ioan Cuza (1859–1866), qui bénéficia de l'aide de la France.

La France souhaitait un État roumain ami assez fort pour entraver l'expansion de la Russie au sud-est de l'Europe. En même temps, un État roumain stable, attractif pour les Roumains trouvés encore sous l'occupation de l'Autriche, lui offrait la possibilité de presser sur celle-ci à ses frontières orientales, en assurant la suprématie continentale française. On s'ajoutait à ces calculs pragmatiques la sympathie personnelle de Napoléon III pour le « principe des nationalités », qui engendrait l'État-nation.

À cette époque-là, la stratégie autoritaire ne fut pas absolutiste, mais bonapartiste. Si l'absolutisme avait ses racines dans « la société de l'Ancien Régime », le bonapartisme appartenait à « la société de la Révolution », selon les termes avancés par Ernest Lavisse. Le bonapartisme ne proclamait pas le droit divin et ne contestait pas le principe essentiellement démocratique de la souveraineté nationale, mais lui donnait une nouvelle signification, en séparant la représentativité démocratique et la liberté individuelle. En effet, le leader bonapartiste fondait son autoritarisme sur une base plébiscitaire. Cette légitimité universelle, au dessus des partis et des classes particulières, lui permettait d'anéantir l'opposition, qui se trouverait alors en désaccord avec la volonté nationale elle-même.

Dans les Principautés Unies, l'autoritarisme bonapartiste a été une solution par rapport à l'immobilisme social du parti conservateur. En disposant de la majorité parlementaire, par le biais du vote censitaire, les conservateurs étaient hostiles à toute tentative de réformer le régime de la propriété foncière. On s'accumulait ainsi des tensions au niveau de la masse rurale de la population, assez graves pour menacer la stabilité institutionnelle du pays.

Pour surmonter le blocage, Alexandru Ioan Cuza, a été contraint de porter en mai 1864 le soit-dit coup d'État. Il a dissous l'Assemblée législative en gardant toujours le gouvernement de Mihaïl Kogălniceanu, favorable aux réformes. Puis, à l'instar de Napoléon III, il a légalisé le coup d'État et son règne autoritaire par l'intermédiaire d'un plébiscite, y compris avec la participation des paysans, exclus jusqu'alors de la vie politique.

Durant le règne d'Alexandru Ioan Cuza, le rattrapage vers le modèle de l'Occident visa plutôt les relations sociales que les pouvoirs publics. En occurrence, on remarque l'abolition des titres nobiliaires, l'introduction du Code civil bourgeois et de l'enseignement primaire gratuit et obligatoire, et surtout le transfert massif de propriété au bénéfice des paysans. C'était une démarche pour homogénéiser socialement le corps communautaire et pour apaiser les tensions intérieures. On

réalisa donc le consensus minimal pour l'existence du nouvel État et pour le gouvernement représentatif dans les années à suivre. C'est concluante la déclaration du prince régnant, qui disait que, par le transfert de propriété, il a donné aux paysans une patrie à aimer et à défendre.

À cette époque, sous la garantie collective internationale, l'influence de l'Empire ottoman, en tant que suzerain, est diminuée de plus en plus. Même si certains conservateurs ont cherché d'obtenir son intervention militaire pour empêcher la loi rurale, sa marge d'agir concrètement était maintenant presque nulle<sup>4</sup>. Pourtant, il exerçait encore une autorité nominale qui entravait les possibilités légales d'action pour l'État roumain, soit en plan diplomatique, soit en plan économique. Par exemple, on ne pouvait pas avoir des ambassades propres ou de mener une politique protectionniste. De plus, il y avait les Roumains sous l'occupation de l'Autriche, devenue après 1867 l'Autriche-Hongrie. C'était difficile sinon impossible d'envisager l'achèvement de l'État-nation en termes de vassalité à la Porte, avec toutes les complications politiques et juridiques afférentes.

De sa part, l'Empire ottoman n'était guère disponible pour une solution négociée. La Constitution dite du Mithad-pascha, en décembre 1876, traitait la Roumanie comme « province privilégiée » de l'Empire, en méconnaissant ainsi l'autonomie dont les pays roumains jouissaient depuis toujours.

Dans ces circonstances, le problème a été résolu par la guerre de 1877–1878, après laquelle la Roumanie est devenue indépendante.

Quant aux modalités de rattrapage, la période 1864–1866 a été la dernière étape majeure de la stratégie autoritaire. Après la réforme agraire de 1864 et la Constitution de 1866, elle a épuisé en effet ses raisons d'être. La stratégie autoritaire fut nécessaire autant que les élites locales ne désiraient pas le changement, ni radical, ni graduel. Celui-ci a été réalisé donc en quelque sorte en dépit d'elles. Mais après 1864–1866, les grands changements structurels ont été accomplis et les principales forces politiques, les libéraux et les conservateurs, partageaient dès lors les mêmes principes et méthodes sur le développement graduel.

Un trait de la stratégie autoritaire a été le rôle de la poussée extérieure. Aucun pouvoir central n'agit exclusivement par lui-même, sans un support social quelconque. Dépourvus de ce support à l'intérieur, les princes régnants roumains l'ont trouvé à l'extérieur aux puissances étrangères qui, chacune pour ses propres motifs, étaient d'accord avec le changement.

Ce lien avec les puissances étrangères a représenté la force, mais aussi la faiblesse des gouvernements autoritaires. Ils dépendaient alors de l'évolution des relations internationales, selon laquelle un certain pouvoir était en situation de les aider ou pas. Quand la pression extérieure diminuait, les règnes autoritaires étaient menacés par des révolutions ou par des coups d'État, par lesquels les élites locales

<sup>4</sup> C'était la mission du docteur Grigore Lambert à Constantinople. Voir Alexandru D. Xenopol, *Istoria partidelor politice în România* [Histoire des partis politiques en Roumanie], s. ed., 1910, p. 456–457.

affirmaient leur prépondérance politique dans la société. En 1821, par exemple, confronté avec la révolte en Grèce, l'Empire ottoman renonça au gouvernement des phanariotes ; en 1856, vaincue dans la guerre de Crimée, la Russie n'a point eu la force de préserver le régime des Règlements Organiques ; en 1866, affaiblie par la crise mexicaine et par ses problèmes sociaux, la France ne fut plus en mesure d'aider le règne d'Alexandru Ioan Cuza.

Une situation pareille a été plus ou moins naturelle pour une société périphérique en rapport avec « l'économie monde » ottomane et puis avec le capitalisme et le gouvernement représentatif occidental. Les boyards n'avaient pas la volonté et les catégories populaires n'avaient pas la capacité de réformer la société. Dans une économie agraire, avec une force de travail assez bon marché, on n'avait pas besoin de changements pour améliorer la productivité, ni même après le Traité d'Andrinople, qui abolit le monopole commercial ottoman et ouvrit la voie de l'exportation des grains roumains. Dans un gouvernement absolutiste où tout se décida finalement par les grandes puissances voisines, il était plus facile et plus sûr de représenter les intérêts par le biais des privilèges et du trafic clientéliste, que d'imposer la régularité institutionnelle.

Pourtant, on ne doit pas considérer le changement politique et social seulement à travers la poussée extérieure, notamment quand il y avait aussi, dans la même époque, les stratégies élitiste et démocratique, organisées plutôt autour des forces sociales intérieures. Les conditions spécifiques ont exigé le modèle autoritaire prépondérant, mais en tant qu'agent efficient, qui menait de la potentialité à l'actualité. Il existait toujours une attente intérieure, une « masse critique » du changement, sans laquelle la poussée extérieure serait restée sans impact profond dans la société. L'apparition d'une nouvelle élite sociale à l'européenne dans les années 1830–1840 (les « bonjouristes »), désireuse d'être élite politique à la fois, les tensions dans le monde rural et l'essor de la conscience nationale imposaient le changement à l'instar de l'Occident comme une nécessité du développement général. Les causes et les formes du changement structurel se trouvent dans le rapport dialectique entre ce qu'on pouvait et ce qu'on faisait, où entre les possibilités intérieures et la poussée extérieure.

Si l'Occident a représenté un modèle, l'évolution de la société roumaine a été cependant assez différente de l'évolution de l'Occident lui-même, à cause de certaines circonstances. Il suffit de noter le statut juridique international des pays roumains, c'est-à-dire la vassalité à la Porte et leur position géopolitique entre trois Empires, qui empêchaient un développement tout à fait « organique ». En effet, les sociétés évoluent d'une manière complémentaire, pas similaire. On subit les mêmes provocations, mais on donne des réponses différentes.

Par suite, on voit que le synchronisme social est un mouvement tendanciel, pas mimétique. Il précise une direction historique, mais pas tous les épisodes concrets de cette direction. On ne doit pas considérer alors l'histoire entière comme un processus univoque et téléologique. On doit comprendre les particularités, sans réduire toute l'évolution humaine à un déterminisme global quelconque.